



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONVENTION DE COMPLEMENT D'APPRENTISSAGE DANS UNE AUTRE ENTREPRISE D'ACCUEIL

**DELAÏ TOTAL
MAXIMUM
1 mois**

Transmission du document dûment rempli par entreprise, apprenti et /ou représentant :
1 - C.F.A. :
2 - IEN Apprentissage :
3 - Interface :

Article R. 6223-10 du Code du Travail :

- Afin de permettre à l'apprenti de compléter sa formation en ayant recours à des équipements ou des techniques qui ne sont pas utilisés dans l'entreprise qui l'emploie, une partie de la formation pratique peut lui être dispensée dans une ou plusieurs autres entreprises.

Dans ce cas, une convention est conclue entre l'employeur, l'entreprise d'accueil et l'apprenti.

Article R. 6223-11 du Code du Travail

- La convention précise, notamment :

1° La durée de la période d'accueil ;

2° L'objet de la formation ;

3° Le nom et la qualification de la personne chargée d'en suivre le déroulement ;

4° La nature des tâches confiées à l'apprenti ;

5° Les horaires et le lieu de travail ;

6° Les modalités de prise en charge par l'employeur ou l'entreprise d'accueil de l'apprenti des frais de transport et d'hébergement ;

7° L'obligation pour l'entreprise d'accueil de se garantir en matière de responsabilité civile.

Article R. 6223-12 du Code du Travail

- Dès sa conclusion, la convention est adressée par l'employeur au directeur du centre de formation d'apprentis ou, dans le cas d'une section d'apprentissage, au responsable d'établissement.

Ce dernier la transmet, accompagnée de son avis :

1° A l'organisme chargé de l'enregistrement du contrat ;

2° Au directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou au chef de service assimilé ;

3° Au recteur, au directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Article R. 6223-13 du Code du Travail

- La convention peut être appliquée dès réception par l'employeur de l'accord de l'inspecteur de l'apprentissage, ou, à défaut d'opposition de celui-ci, après l'expiration d'un délai d'un mois à compter de sa transmission au directeur du centre de formation d'apprentis ou, dans le cas d'une section d'apprentissage, au responsable d'établissement.

Article R. 6223-14 du Code du Travail

- Pendant l'exécution de la convention, l'apprenti continue de suivre les enseignements dispensés par le centre de formation ou la section d'apprentissage auquel il est inscrit. Il se conforme au règlement intérieur de l'entreprise d'accueil.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

ENTREPRISE SIGNATAIRE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

.....
ADRESSE :
Téléphone :

Agissant en qualité de Maître d'Apprentissage de l'apprenti(e) :

NOM :
ADRESSE :
téléphone :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

DU AU
AVEC L'ENTREPRISE.....

M QUALIFICATION :
accompagnera M.....

APPRENTI (E) pour la réalisation des travaux d'apprentissage suivants :
.....
.....

Modalités de prise en charge des frais de transport et d'hébergement liées à la présente convention :
.....
.....

Cet accueil a pour objet de permettre l'acquisition des compétences suivantes :
.....
.....

HORAIRE DE TRAVAIL DE L'APPRENTI(E) DUREE TOTALE :
HEBDOMADAIRES :
.....

L'Employeur

Fait à Le.....
L'apprenti(e) ou son représentant légal

L'entreprise d'accueil

AVIS DU DIRECTEUR DU C.F.A. PARTENAIRE DE L'ENTREPRISE DANS LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

- ⇒ transmission de la convention avec avis favorable
- ⇒ transmission de la convention avec réserves pédagogiques

MOTIFS

.....

Fait à.....le.....
(signature et visa)



DECISION :

A C C O R D Les éléments présentés dans la demande sont suffisants pour permettre un complément d'apprentissage dans de bonnes conditions :

Les éléments sont insuffisants et nécessitent plusieurs précisions à fournir dans le délai de.....
-.....
-.....
-.....

OPPOSITION La convention présentée ne permet pas d'envisager un complément d'apprentissage dans des conditions suffisamment précisées pour en assurer le succès (énoncer motifs)

.....
.....

Fait à....., le.....en.....exemplaires.

**L'Inspecteur de l'Education Nationale
chargé de l'Apprentissage dans le département**